

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DECISION PAR APPROBATION TACITE

ALLOCATION D'UN ESPIG ET D'UN FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS À EFFET MULTIPLICATEUR EN FAVEUR DU MOZAMBIQUE

Référence	Décision
BOD/2020/12-03	<p>Allocation d'un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation et d'un financement au titre du Fonds à effet multiplicateur en faveur du Mozambique</p> <p>Concernant la requête soumise lors du troisième cycle de 2020, le Conseil d'administration :</p> <ol style="list-style-type: none">1. note que les prérequis d'accès à la part fixe de l'allocation maximale par pays (MCA) combinée pour un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) et un financement au titre du Fonds à effet

multiplicateur sont satisfaits, comme indiqué dans la requête ainsi que dans la synthèse et l'évaluation figurant dans le document BOD/2020/11 DOC 03 ;

2. note que les prérequis d'accès à la part variable de la MCA combinée sont satisfaits et approuve les indicateurs d'équité, d'efficacité et d'acquis scolaires ainsi que leurs moyens de vérification, tels que décrits dans la requête ainsi que dans l'évaluation figurant dans le document BOD/2020/11 DOC 03 ;
3. note que les prérequis de cofinancement, de complémentarité et de viabilité de la dette pour accéder à l'allocation maximale par pays pour un financement au titre du Fonds à effet multiplicateur sont satisfaits, comme indiqué dans la requête et dans l'évaluation figurant dans le document BOD/2020/11 DOC 03 ;
4. approuve un financement pour la mise en œuvre d'un ESPIG et un financement au titre du Fonds à effet multiplicateur à prélever sur les ressources des fonds fiduciaires du GPE, comme indiqué dans la requête soumise et résumé au tableau 1 du document BOD/2020/12-03 4 (c), sous réserve :
 - a. de la disponibilité des fonds,
 - b. de la décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement de fonds fiduciaires au titre des ESPIG par tranches annuelles,
 - c. des recommandations de financement formulées par le GPC, ci-après (tous les montants sont en dollars).

Tableau 1 Résumé de la requête et recommandations d'allocation du GPC pour un ESPIG et un financement au titre du Fonds à effet multiplicateur :

Mozambique		
a.	Allocation maximale par pays au titre de l'ESPIG	125 000 000
b.	Allocation maximale par pays au titre du Fonds à effet multiplicateur	15 000 000
c.	Allocation maximale totale par pays	140 000 000
d.	Part fixe	98 000 000
e.	Part variable	42 000 000
f.	Allocation sollicitée (100 %)	140 000 000 ¹
g.	Allocation recommandée par le GPC	140 000 000
h.	Agent partenaire	Banque mondiale
i.	Commission de l'agent partenaire (% – montant)	1,75 % – 2 450 000
j.	Période	4 ans et 11 mois

¹ Dont 1 million de dollars au titre des frais nécessaires à l'agent partenaire pour s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités.

	k.	Date de démarrage prévue	1 ^{er} février 2021
	l.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex-post
	m.	Source de financement	Fonds du PME
<p>5. Demande à l'Administrateur fiduciaire de surseoir au transfert des fonds de la part variable d'un montant de 42 millions de dollars jusqu'à ce que les conditions stipulées à l'annexe A soient remplies.</p> <p>6. Demande au Secrétariat :</p> <p>a. de mentionner dans sa notification d'approbation de l'allocation du financement au Mozambique les conditions, demandes de comptes rendus et observations figurant à l'annexe A.</p> <p>b. de faire le point sur les questions soulevées aux rubriques « conditions » et « comptes rendus » à l'annexe A dans le rapport sur l'état des financements, conformément à l'échéancier défini.</p>			

Annexe A – Observations du GPC et comptes rendus

Mozambique	
Observations	<p>Le Comité se félicite de ce que la conception du programme tient très étroitement compte du contexte du Mozambique, particulièrement des risques d'insécurité et de catastrophes naturelles, et cadre avec le nouveau Plan sectoriel de l'éducation (2020 - 2029). Le programme répond à des problématiques graves dans le secteur, notamment la nécessité de promouvoir davantage le développement de la petite enfance (DPE), l'amélioration des résultats d'apprentissage dans les trois premières classes du primaire, la rétention des filles dans l'enseignement primaire et leur transition du primaire vers le premier cycle du secondaire et la promotion d'une efficacité plus grande des enseignants et d'une meilleure collecte des données pour un système globalement efficient.</p> <p>Le Comité note, en outre, l'engagement constant de l'État à financer les dépenses d'éducation. Compte tenu de la légère baisse prévue des dépenses d'éducation en pourcentage des dépenses publiques (sauf en ce qui concerne la dette) au cours des trois prochaines années, le Comité rappelle instamment l'importance de maintenir le niveau actuel des ressources consacrées à l'éducation afin de pérenniser les résultats dans ce secteur.</p> <p>Le Comité prend par ailleurs acte du cadre de suivi-évaluation exhaustif inclus dans le programme et encourage le ministère et ses partenaires à continuer de l'améliorer en étudiant les freins du côté de la demande à une plus grande participation des filles et en rendant compte des mesures prises pour augmenter le nombre des filles fréquentant les écoles restructurées. De surcroît, le fait de mesurer le nombre total de filles qui seront scolarisées par suite de ce programme mettra en lumière une part importante des résultats attendus du programme.</p> <p>Le Comité se réjouit des investissements dans le DPE qui favorisent l'élargissement par le secteur public de la prestation des services dans ce domaine. Le Comité note la confirmation que les ressources du GPE ne seront pas utilisées pour le financement de services d'éducation à but lucratif, y compris dans le cadre du modèle alternatif des partenariats public-privé ciblant 20 centres préscolaires communautaires ou <i>escolhinas</i> dans les zones périurbaines, qui sera élaboré au cours de la 2^e année.</p> <p>Le Comité relève l'impact de la pandémie de coronavirus sur les systèmes éducatifs. Il invite le gouvernement et l'agent partenaire à réfléchir, en concertation avec le GLPE, aux éventuelles adaptations à apporter au programme proposé compte tenu des difficultés nouvelles, notamment de l'impact de la fermeture des écoles sur l'apprentissage des enfants. Les autres</p>

	<p>adaptations à envisager pourraient comprendre des mesures visant à atténuer les éventuels retards ou autres difficultés de mise en œuvre du programme liés à la pandémie, y compris, le cas échéant, une modification des cibles définies pour les indicateurs.</p>
Comptes rendus	<p><i>Par le Gouvernement :</i></p> <p>Le Comité se félicite que le programme soit axé sur la consolidation de l'évaluation nationale des acquis scolaires (ENA) et que le gouvernement prévoit l'évaluation nationale à la fois de l'éducation monolingue et bilingue. Les premiers efforts de réalisation de l'ENA s'étant heurtés à des difficultés, notamment l'insuffisance des ressources techniques et le court délai de préparation auxquels s'ajoutent à présent les retards dus à la COVID, il est important que les autorités publiques rendent compte de l'avancement de cet exercice d'évaluation. Le Comité attend de recevoir un compte rendu annuel par le biais du rapport de la revue sectorielle conjointe.</p> <p>La petite enfance constituant dorénavant un nouveau sous-secteur du PSE et face au faible nombre d'établissements préscolaires publics, le Comité souligne l'importance de multiplier les établissements publics, particulièrement dans les zones les plus défavorisées. Le Comité demande un compte rendu annuel sur les progrès dans ce sens par le biais du rapport de la revue sectorielle conjointe.</p>
Conditions	<p>Le Comité relève que l'indicateur d'équité de la part variable sur la modernisation des établissements, y compris les éléments liés à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), dans les zones où le TBS des filles est inférieur à 60 %, peut être considéré comme porteur de transformations parce qu'il encourage un changement des comportements (c'est la première fois que le MINEDH cible les zones défavorisées du centre et du nord du pays). Toutefois, le potentiel de transformation serait renforcé si la rétention ou la scolarisation des filles était érigée en cible lors de la 4^e année. Le Comité recommande donc que le transfert des fonds du financement liés à la part variable (42 millions de dollars) soit reporté jusqu'à ce qu'une cible de résultat pour la 4^e année soit ajoutée à l'indicateur d'équité auquel est consacré un montant de 23 millions de dollars.</p> <p>Le Secrétariat examinera la nouvelle cible pour déterminer si elle satisfait aux critères avant de décaisser les fonds.</p>